



## COMMUNIQUÉ

du Conseil des Ministres

N°41

MERCREDI 3 DECEMBRE 2025



Le Conseil des Ministres s'est tenu le mercredi 03 décembre 2025, sous la présidence de Son Excellence Monsieur Bassirou Diomaye Diakhar FAYE, Président de la République.

## AU TITRE DE LA COMMUNICATION DU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE

Le Chef de l'Etat a fait une communication portant sur les points suivants :

### DEVOIR DE MÉMOIRE ET CÉLÉBRATION DE LA JOURNÉE DES TIRAILLEURS SÉNÉGALAIS

Au début de sa communication, Monsieur le Président de la République informe le Conseil avoir présidé, le lundi 1er décembre 2025, en présence de son homologue de la République de Gambie, du Vice-Président de la République de Côte d'Ivoire, du Président de l'Assemblée nationale de la République du Togo et de plusieurs délégations étrangères, les cérémonies de commémoration du 81ème anniversaire du Massacre de Thiaroye et de célébration de la 1ère édition de la Journée des Tirailleurs sénégalais. Il félicite le Gouvernement, notamment le Premier Ministre et le Ministre des Forces Armées, ainsi que le Comité de commémoration, pour la bonne organisation et la rédaction du Livre blanc sur le Massacre de Thiaroye. Le Chef de l'Etat souligne que le devoir de mémoire et l'exigence de justice sur ce Massacre, demeurent des priorités de notre politique mémorielle.

Après avoir réaffirmé l'engagement du Sénégal en faveur de la recherche et du rétablissement de la vérité des faits sur cet évènement historique, qui doit être vulgarisé et enseigné, le Président de la République décide, pour marquer la symbolique de cette commémoration, de la réalisation, sous la supervision du Premier Ministre, d'un Mémorial entre le Cimetière national et le Camp militaire de Thiaroye.

### PROTECTION DE LA FAMILLE, DES FEMMES ET DE LA JEUNESSE

Socle de la stabilité sociale, la protection de la famille constitue, pour le Président de la République, une des missions fondamentales de l'Etat. A cet égard, il souligne que la jeunesse doit être protégée par l'Etat et les collectivités publiques contre l'exploitation, la drogue, les stupéfiants, l'abandon moral et la délinquance. Il demande de veiller à la santé physique et morale de la famille, en particulier des personnes en situation de handicap, des personnes âgées et des jeunes. Il insiste sur le droit à l'allègement des conditions de vie



des femmes, notamment en milieu rural, l'amélioration de l'accès des filles à l'école et la protection des femmes et des jeunes filles contre les violences de toute nature. Dans cette optique, le Président de la République demande au Ministre de la Famille, de l'Action sociale et des Solidarités d'actualiser la Stratégie nationale pour l'Equité et l'Egalité de Genre et d'entreprendre la révision consensuelle du cadre relatif aux missions, à l'organisation et au fonctionnement de l'Observatoire national de la Parité (ONP).

Face à l'urgence d'un renforcement des dispositifs législatifs et réglementaires d'encadrement et de protection des droits des enfants, il instruit la mise en place d'un Observatoire national de Protection des Enfants, l'installation du Conseil consultatif des Jeunes du Sénégal et la fonctionnalité des projets de Maisons de la Jeunesse et de la Citoyenneté.

## **ACTION SOCIALE ET SOUTIEN DE L'ETAT AUX PERSONNES VIVANT AVEC UN HANDICAP**

Rappelant que la communauté internationale célèbre la Journée internationale des personnes handicapées ce 03 décembre 2025, le Chef de l'Etat indique la nécessité d'évaluer l'application intégrale de la loi d'orientation sociale et le dispositif de la Carte d'égalité des chances.

Considérant qu'il est essentiel de définir une nouvelle perspective de soutien renforcé aux personnes vivant avec un handicap, le Président de la République engage le Gouvernement à mettre en œuvre, à partir de l'année 2026, un Programme national intégré de soutien aux personnes vivant avec un handicap et à asseoir l'inclusion sociale et la solidarité nationale dans la mise en œuvre des politiques publiques. Il instruit d'accentuer le déploiement de l'ensemble des programmes et projets à incidence sociale directe sur l'amélioration des conditions de vie des populations, notamment les groupes les plus vulnérables, en particulier les personnes vivant avec un handicap.

## **STRATÉGIE NATIONALE DE BONNE GOUVERNANCE ET RENFORCEMENT DE LA TRANSPARENCE DANS LA GESTION PUBLIQUE**

Le Président de la République annonce l'ouverture d'une nouvelle ère de renforcement de la transparence dans la gestion publique, avec l'adoption de la loi portant création de l'Office national de Lutte contre la Corruption (OFNAC). Après avoir félicité ses nouveaux membres récemment nommés, à la suite d'un processus d'appel à candidatures sélectif, il réaffirme son engagement à soutenir cette nouvelle instance, dans l'exercice de ses missions et à accroître ses moyens d'intervention, afin d'en faire une structure nationale de référence en matière de transparence et de bonne gouvernance. En outre, il demande au Ministre de la Justice, Garde des Sceaux, de finaliser le document portant Stratégie nationale de Bonne Gouvernance.

## **AGENDA DU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE**

Le Chef de l'Etat a informé le Conseil qu'il prendra part, le lundi 08 décembre 2025 à Abidjan, à la cérémonie d'investiture du Président de la République de Côte d'Ivoire, Son Excellence Monsieur Alassane OUATTARA.



## AU TITRE DE LA COMMUNICATION DU PREMIER MINISTRE

Après avoir félicité le Président de la République pour son engagement en faveur de la réhabilitation de nos héros nationaux, Monsieur le Premier Ministre a axé sa communication sur les deux points suivants :

### ORIENTATIONS POUR UNE RÉORGANISATION DES DÉPARTEMENTS MINISTÉRIELS

Considérant l'Administration publique comme un pilier de la conduite du changement, le Premier Ministre a rappelé son engagement, à l'occasion de sa déclaration de politique générale, en faveur du passage d'une Administration bureaucratique à une Administration moderne et performante. Il a fait le point des constatations dans l'organisation et le fonctionnement de l'administration, qui rendent compte de ses limites et insuffisances à porter efficacement l'ambition déclinée dans l'Agenda national de Transformation, Sénégal 2050. Il a notamment évoqué l'instabilité institutionnelle, la redondance et l'inflation des structures, le chevauchement de missions, les conflits de compétences, la multiplication des centres de décisions, les difficultés dans la coordination de l'activité ministérielle, le manque de consistance de certaines fonctions essentielles, les différences notoires dans l'architecture organisationnelle et les conflits de compétences.

Ce faisant, il instruit le Ministre, Secrétaire général du Gouvernement, en rapport avec le Ministre, Secrétaire général de la Présidence de la République, les départements ministériels, le Bureau Organisation et Méthodes et le Contrôle financier, de prendre en compte les orientations qu'il a dégagées, dans l'élaboration des nouveaux décrets portant organisation des ministères. Le Premier Ministre a demandé, également, au Ministre, Secrétaire général du Gouvernement, en rapport avec le Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité publique et le Ministre chargé des Collectivités territoriales, de lui proposer, d'ici la fin du mois de février 2026, un schéma d'organisation de l'administration territoriale, aligné à la Charte de la déconcentration.

### RÉFORME DU SYSTÈME NATIONAL DE RETRAITE

Abordant l'état d'avancement de la réflexion stratégique engagée autour de la réforme du système national de retraite, le Premier Ministre, après une analyse croisée des données, a souligné la nécessité de mettre en place un système plus inclusif, mieux administré, financièrement solide et adapté au vieillissement de la population.

Par ailleurs, il a estimé que les actifs de long terme et réserves techniques importantes de l'Institution de Prévoyance Retraite du Sénégal (IPRES) peuvent constituer un levier majeur de financement endogène du Plan de Redressement économique et social (PRES). Dans cette perspective, il a demandé au Ministre de la Fonction publique, du Travail et de la Réforme du Service public et au Ministre des Finances et du Budget, en coordination



avec l'ensemble des parties prenantes, de produire dans un délai de trois (03) mois une feuille de route 2025–2028, articulée autour de trois (03) axes structurants : assainissement et sécurisation du système, élargissement de l'assiette contributive et orientation graduelle des investissements de l'IPRES.

## **AU TITRE DES COMMUNICATIONS DES MINISTRES**

- Le Ministre d'Etat auprès du Président de la République, chargé du Suivi du Pilotage et de l'Evaluation de l'Agenda national de Transformation, Sénégal 2050, a fait une communication sur le pilotage des ressources.
- Le Ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation a fait une communication sur l'amélioration du système de paiement des allocations d'études.
- Le Ministre de l'Industrie et du Commerce a présenté une communication sur la situation du marché et la commercialisation des denrées agricoles et alimentaires.
- Le Ministre de la Jeunesse et des Sports a présenté une communication portant sur le Plan de Mobilisation et d'Engagement des Jeunes, en vue de l'organisation des Jeux Olympiques de la Jeunesse (JOJ), Dakar 2026.

## **AU TITRE DES TEXTES LEGISLATIFS ET REGLEMENTAIRES**

Le Conseil a examiné et adopté :

- le projet de décret fixant les modalités de désignation des Commissaires de la Commission nationale des Droits de l'Homme (CNDH) ;
- le projet de décret portant création et fixant les règles d'organisation et de fonctionnement du Conseil national de Lutte contre le SIDA (CNLS).

**Marie Rose Khady Fatou FAYE**  
*Secrétaire d'Etat auprès du Premier Ministre,  
Chargée des Relations avec les Institutions,  
Porte-parole du Gouvernement*